

Compte rendu de la séance du 25 janvier 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Julie CANCHES

Ordre du jour:

- 1- Adoption du compte rendu de la séance du 4 décembre 2018
- 2- Demande de DETR 2019
- 3- Autorisation au Maire avant le vote du budget
- 4 Gestion du foyer rural
- 5-Modification adressage Impasse du four
- 6- Demande de dérogation scolaire
- 7- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Adoption du compte rendu de la séance du 4 décembre 2018 (DE 2019 02)

Monsieur le Maire présente pour approbation le compte-rendu du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2018.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve le compte-rendu du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2018.

Demande de DETR 2019

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un dossier de subvention a été déposé pour bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet de transformation du préau en salle de motricité. Le Conseil décide de reporter le vote à la prochaine séance afin d'avoir un dossier plus étayé, notamment sur les effectifs prévisionnels à la rentrée 2019 ainsi que des devis plus détaillés.

Autorisation au Maire avant le vote du budget (DE 2019 03)

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

À savoir :

- chapitre 21 000: 2 887.50 euros
- chapitre 23 000: 3 200 euros
- chapitre 23 opération 11 : 8 947.50 euros
- chapitre 23 opération 21 : 4 325 euros
- chapitre 23 opération 28 : 3 750 euros
- chapitre 23 opération 32 : 12 800 euros
- chapitre 23 opération 34 : 160 800 euros
- chapitre 23 opération 35 : 75 000 euros
- chapitre 23 opération 36 : 5 000 euros
- chapitre 16 : 10 037.50 euros

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

Gestion du foyer rural

Des dégâts ont été constatés sur le matériel du foyer lors de la location du 31 décembre 2018. Aucun état des lieux n'a été fait. Par conséquent le foyer rural ne sera plus loué lors du réveillon du Nouvel An. Une réorganisation de la gestion du foyer s'impose.

La personne responsable du foyer doit plus communiquer avec les suppléants s'il n'est pas en mesure de s'occuper de la location.

Un courrier va être envoyé aux associations avec le numéro des personnes à contacter si elles constatent des dégâts avant la manifestation. Un état des lieux mensuel sera mis en place en plus de ceux pour les particuliers. Si des dégâts n'ont pas été signalés par les associations, le coût sera à la charge de toutes les associations ayant louées le foyer dans le mois.

Des équipes de deux élus sont constituées pour réaliser cet état des lieux mensuel :

Février : Hervé Toubert et Laurent Dupuy

Mars : Bruno Bonnet et Dominique Lacombe

Avril : Valentin Maftéï et Roger Mauré

Mai : Florence Combelle et Julie Canches

Juin : Roger Mauré

Modification adressage Impasse du Four

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a reçu deux plaintes d'habitants du Bourg concernant la dénomination d'une rue à Aubespeyre. Le Conseil Municipal ayant voté le nom des rues ne reviendra pas sur sa décision en date du 9 juin 2017 (DE-2017-37)

Demande de dérogation scolaire

Monsieur le Maire montre au Conseil le certificat médical d'une famille qui souhaite inscrire son enfant à Naucelles. Le Conseil estime que le certificat médical en l'état n'est pas recevable pour accepter la dérogation scolaire.

Questions diverses

Madame Combelles annonce que le dossier, le règlement et les plans du PLUi sont arrivés en Mairie. Le Conseil devra prendre une délibération avant le 7 avril approuvant ou énonçant des modifications sur ces plans.

Madame Combelle explique qu'un poste d'enseignant risque d'être supprimé sur le RPI Marmanhac-Laroqueville. Monsieur Prax et Monsieur Mauré ont écrit à l'Inspectrice Académique pour exprimer leur désaccord. Les parents d'élèves ont également lancé une pétition.

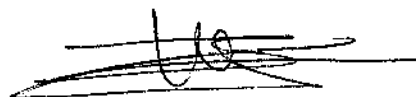
Monsieur Toubert a contacté une entreprise afin de régler le problème d'étanchéité de la terrasse au logement communal de l'ancienne Poste.

Monsieur le Maire a reçu un courrier de SCP Moins concernant le litige avec Madame Clermont. Il reste encore des éléments du portail qui n'ont pas été enlevés.

A 22h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire

Julie CANCHES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julie Canches', written over a horizontal line.